

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 001-1394/15/CC

**■ Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne. Engagement de la procédure de modification n°4.
DUFSV 15/13787/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ensuès-la-Redonne a été approuvé le 29 juin 2007 et a fait l'objet de trois modifications par la suite.

Par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2015, la commune d'Ensuès-la-Redonne a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une nouvelle procédure de modification de son document d'urbanisme, afin de permettre l'urbanisation du secteur de Val-de-Ricard, classé en zone à urbaniser « AU » au PLU.

L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur est justifiée par plusieurs éléments.

Ce projet d'environ 80 à 100 logements s'inscrit dans les objectifs de développement de la commune en termes d'accueil de population et de constructions nouvelles. Ils permettront de répondre également et plus rapidement aux objectifs légaux de production de logements sociaux.

Réalisé dans le cadre d'une opération d'ensemble, ce projet favorisera une approche globale avec une certaine densité. Il sera conduit avec le souci de l'économie de la ressource foncière. Il n'existe plus en effet, au regard des analyses engagées, de zones à urbaniser mais aussi de possibilité d'urbanisation sous cette forme dans le tissu urbain déjà constitué.

Cette opération permettra aussi d'achever de manière cohérente le développement du secteur ouest de la commune d'Ensuès la Redonne.

Le secteur du Val-de-Ricard est de surcroît soumis aux dispositions de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme instaurant une règle de recul des constructions au-delà d'une bande de 75 mètres par rapport à l'axe de la route départementale RD5 - avenue de la Côte-Bleue - qui peut être levée par une étude et des mesures pour la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

**Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

Il convient donc d'engager la quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne, afin de définir le projet urbain sur le secteur du Val-de-Ricard et notamment sa relation avec la RD5, ainsi que de procéder à des adaptations mineures du document d'urbanisme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Ensuès-la-Redonne ;
- La délibération du Conseil Municipal d'Ensuès-la-Redonne du 8 octobre 2015, demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ensuès-la-Redonne, afin de définir le projet urbain de la commune sur le secteur du Val-de-Ricard, et d'apporter quelques corrections mineures ;
- Que les adaptations du PLU envisagées remplissent les conditions définies par le Code de l'Urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la 4^{ème} procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ensuès-la-Redonne, telle que proposée par le Président qui fera l'objet d'un arrêté.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 6227 – Sous-Politique C 120 – Fonction 824

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Urbanisme - PLUI
Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 001-1394/15/CC

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015